

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 17 MAI 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le DIX-SEPT du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle des Fêtes, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire**,
M. Christian LAMOTTE, Mme Anne-Marie GOLSE, M. Jean-Marie LOSIO à partir de 18 h 50, **Mme Patricia THOMAS, M. Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON**, Adjoint au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, Nicole HAMEL, M. Jean-Louis VALENTIN jusqu'à 19 h 15, **Mme Jocelyne MANCEAU, M. Damien FORTIN** jusqu'à 19 h 15, **Melle Julie JEAN, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, Mme Ghyslaine LE LANCHON, MM. Didier GOUJON, Jean LENOBLE**, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Jacky MOUCHEL**, Adjoint au Maire (pouvoir à Mme SANSON), **M. Jean-Marie LOSIO**, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Alain THOMAS) jusqu'à 18 h 50, **Mme Christine GENTELET**, Conseillère Municipale, (pouvoir à M. VALENTIN jusqu'à 19 h 15) **Mme Sylvie BÉCHET**, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LECERF), **M. Jean-Louis VALENTIN**, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme LUCAS) à partir de 19 h 15, **M. Damien FORTIN**, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme GOLSE) à partir de 19 h 15, **M. Michel BEAUSSARON**, Conseiller Municipal (pouvoir à M. BESSELIÈVRE), **Mme Anne-Marie MOUCHEL**, Conseillère Municipale (pouvoir à M. LENOBLE).

Melle Julie JEAN a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 10/05/2010

Date d'affichage : 10/05/2010

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 23 puis 24 puis 22

Nbre de Conseillers votants : 29 puis 28

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 17 mai 2010 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Centre Hospitalier Public du Cotentin - Motion pour la représentation de la Ville de Valognes au sein du Conseil de Surveillance.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 fixe comme suit dans le collège des Elus la représentation au sein du Conseil de Surveillance des établissements publics de santé de ressort intercommunal :

- Le maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne,
- Un représentant de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal,
- Deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels appartiennent respectivement ces deux communes ou, à défaut, un représentant de chacune des deux principales communes d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autres que celle mentionnée à l'alinéa précédent,
- Le président du Conseil Général du département siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

CONSIDÉRANT, que la Ville de Valognes dispose d'un hôpital public de proximité ayant fusionné en 2005 avec le Centre Hospitalier Louis Pasteur pour former le Centre Hospitalier Public du Cotentin,

CONSIDÉRANT, que la représentation de la Commune d'accueil d'une unité hospitalière doit être préservée et soutenue pour l'expression de la démocratie locale de défense du service public de proximité,

SOLLICITE du Ministre de la Santé et des Sports que les dispositions du décret précité soient complétées pour permettre cette représentation au sein du Conseil de Surveillance dans le collège des Elus, des Maires disposant dans leur commune d'un établissement public de santé.

2. Attribution de subventions aux associations locales.

Tableau de répartition des subventions affiché dans le hall de la Mairie

Sur avis du groupe de travail réuni les 12 et 19 avril et après examen par sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale, réunie le 10 mai 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** des subventions aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement.

Ont quitté la salle au moment du vote des subventions suivantes :

- * Subventions aux associations sportives : M. Jean-Marie LOSIO
- * Subvention à l'OGEC : Mme Patricia THOMAS
- * Subvention à Valognes Commerces : M. Lucien LECERF
- * Subvention à l'Amicale Laïque : M. Jean LENOBLE
- * Subvention à Enfants-scène : M. Christian LAMOTTE.

3. Acquisition d'une bande de terrain rue Loraille.

Après examen par sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme du 11 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** l'acquisition par la Ville d'une bande de terrain, propriété de Monsieur Alain LEGOUPIL, située rue Loraille, jouxtant le complexe polyvalent, à prélever dans la parcelle cadastrée section AM n° 447 d'une superficie de 900 m² environ, au prix de 20 € le m².

4. Plan Local d'Urbanisme -

• Approbation de la modification.

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme qui s'est déroulée du 9 février au 11 mars inclus, le Commissaire-Enquêteur, lors des permanences tenues en mairie, a reçu les observations du public.

La Commission Communale d'Urbanisme chargée du suivi de l'étude du P.L.U. en concours avec le Cabinet F.H.R., lors de sa réunion du 7 mai, a examiné l'ensemble de ces observations ainsi que le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Sur avis de la Commission communale d'urbanisme réunie le 7 mai et après examen par sa Commission Environnement - Cadre du Vie - Urbanisme du 11 mai 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme, portant sur les points suivants :

- Classement de la zone US située au lieu-dit "Le Petit Hamel" en zone UE,
- Classement de la zone UB contiguë au cimetière Saint-Malo, en zone d'habitation exclusive,

- Modifications réglementaires en ce qui concerne la toiture des vérandas pour toutes les zones,
- Classement en zone 1N des constructions existantes non liées à l'agriculture en zone A aux lieux-dits : l'Anglade, Le Bas de Beaumont, La Croix des Faulx, La Borderie, Le Bas Castelet,
- Classement de la zone 2 AUra en zone 1AUra pour le terrain "Les Micquelets", (ouverture à l'urbanisation),
- Création d'une zone 1AUt en zone 1AUE, permettant la construction d'un stand de tir,
- Modifications réglementaires relatives aux constructions existantes à usage d'habitation en zone UE, pour stipuler que les règles les concernant sont celles de la zone UB,
- Modifications réglementaires pour l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises en zone 1N,
- Augmentation des possibilités de surfaces à construire pour les annexes et extensions des constructions existantes en zones 1N et 2AU.

• **Compromis de cession de parcelles de terrain du Petit Hamel**

Suite à différents entretiens et réunions de travail relatifs au transfert de la surface commerciale exploitée par COBEVAL sous l'actuelle enseigne INTERMARCHÉ et d'une station-service, M. COUASNON a confirmé son intention d'acquérir les parcelles AV 162, AV 164 et ZM 1 sises respectivement Le Clos de la Route, Le Clos de derrière et le Petit Hamel, selon une surface à définir au moyen d'un document d'arpentage, parcelles devant être libérées suite au déplacement des terrains de rugby et de base-ball, dans le cadre du projet municipal de regroupements des équipements sportifs.

Après examen par la Commission Finances - Développement Économique, Industriel et Commercial - Administration Générale lors de sa réunion du 10 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme LE LANCHON et M. GOUJON s'étant abstenus) :

DONNE SON ACCORD à la signature par le Maire d'un compromis de vente des parcelles précitées sur le site du Petit Hamel à M. et Mme Philippe COUASNON, en vue du transfert du magasin INTERMARCHÉ selon les modalités définies avec le Notaire des intéressés, Maître THOREL à VALOGNES.

ET ANNULE en conséquence, les délibérations en dates des 20 septembre et 20 décembre 2007 portant initialement sur la cession d'une partie de la parcelle de terrain contiguë au cimetière Saint-Malo.

5. Hôtel-Dieu – Modification du règlement intérieur.

Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement mais aussi au regard de la fréquentation du public aux diverses périodes de la journée et de l'année, il convient de modifier le règlement intérieur de l'Hôtel-Dieu, notamment en ce qui concerne les horaires d'ouverture au public.

Après avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 5 mai 2010, le Conseil Municipal, à la majorité des Membres présents ou représentés, par 23 voix pour et 5 contre – MM. BESSELIEVRE (avec un pouvoir), LENOBLE (avec un pouvoir) et GOUJON, **APPROUVE** les modifications proposées.

6. Bibliothèque municipale – Organisation d'une braderie de livres déclassés.

La Bibliothèque Municipale, n'ayant pas vocation à conserver tous les ouvrages, a actualisé, au cours de récentes opérations de saisie informatique, ses fonds documentaires et a éliminé de ses rayons un grand nombre d'ouvrages défraîchis ou documentaires dont le contenu ne correspond plus à l'état actuel des connaissances.

Après avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 5 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'organisation d'une braderie de livres déclassés, le samedi 26 juin, et en **FIXE** les tarifs.

7. Eglise d'Alleaume – Restauration du maître-autel et d'un vitrail.

Le tableau du maître-autel de l'église Notre-Dame d'Alleaume, représentant une « Assomption de la Vierge », classé au titre des Monuments Historiques, ayant subi des contraintes mécaniques anormales en raison d'un vitrail brisé situé au dos de l'œuvre, sa restauration revêt un caractère d'urgence.

Après avis de sa Commission Culture – Patrimoine, réunie le 5 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

DONNE SON ACCORD à la réalisation des travaux de restauration de ce tableau ainsi qu'à la réfection de la baie de l'abside de l'église d'Alleaume

Et **SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Général de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie.

8. Partenariat avec la ville de Bricquebec -

- **Mise en place durant l'été d'une navette par car Valognes - Bricquebec - Barneville Carteret.**

Depuis l'été 1999, une navette gratuite par car circule entre Valognes et Barneville-Carteret, via Bricquebec, pour permettre aux Valognais de se rendre sur les plages de Barneville-Carteret, et aux habitants de Bricquebec et de la Côte des Iles, de fréquenter la piscine municipale de Valognes.

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Temps Libre - Vie associative, réunie le 10 mai 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le renouvellement de ce service en juillet et août 2010.

- **Renouvellement de la convention relative à la participation financière et aux conditions d'utilisation de la piscine municipale.**

Par convention, la Commune de BRICQUEBEC participe financièrement à titre de fonds de concours à la réhabilitation de la piscine municipale, convention arrivant à expiration le 14 mai 2010.

Les conditions initialement convenues ayant donné toute satisfaction, il est proposé d'un commun accord de les reconduire, accord de partenariat portant sur la participation financière et les modalités d'utilisation de la piscine.

Sur avis de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Evènementiel, réunie le 3 mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante à intervenir avec la Commune de Bricquebec.

9. Organisation du forum des Associations du 25 septembre 2010.

Lors de leurs réunions respectives des 27 janvier et 31 mars 2010, la Commission Sport - Infrastructures sportives - Evènementiel et la Commission Jeunesse - Vie associative - Temps Libre ont émis un avis favorable à la mise en place d'un forum des associations valognaises.

Les Présidents des associations, conviés à des réunions de travail, se sont également montrés favorables à cette manifestation événementielle.

Sur proposition de sa Commission Sport - Infrastructures sportives - Evènementiel, réunie le 3 mai 2010, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 23 voix pour et 5 abstentions - MM. BESSELIEVRE (avec un pouvoir), LENOBLE (avec un pouvoir) et GOUJON,

DECIDE l'organisation d'une journée des associations le samedi 25 septembre, selon les modalités présentées,

Et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir pour les animations et la soirée de gala.

10. Complexe polyvalent - Réfection de la toiture et renforcement de la charpente - Passation de marchés.

DOSSIER RETIRÉ

11. Ecole Municipale de Musique - Création de nouveaux tarifs pour les élèves de l'enseignement spécifique et de la chorale d'enfants.

*Grille de tarifs
affichée dans le
hall de la
Mairie*

Suite à la révision des tarifs municipaux par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2009, il convient de fixer un tarif particulier pour les élèves de l'enseignement spécifique ainsi que pour les élèves inscrits en chorale d'enfants.

Sur avis de la Commission Finances - Développement Economique, industriel et commercial - Administration Générale, réunie le 10 Mai 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **FIXE** ces nouveaux tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2010 - 2011.

12. Conventions et contrats.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions et contrats suivants :

Dossiers examinés par la Commission Culture - Patrimoine le 5 mai 2010 :

- Manifestations du 13 juillet :
 - ✓ Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Cœur 2 clowns ou la métamorphose des jupons » avec la Compagnie Cirqu'Envol. Ce spectacle sera donné à partir de 21 h 00 sur la place du Château - Coût : 1390 €.
 - ✓ Contrat de vente de prestation musicale avec la formation C-DUO pour un concert sur la place du Château de 22 h 00 à 23 h 00 et de 23 h 30 à 0 h 30 - coût : 250 €.

- Convention de partenariat avec le Club Photo pour l'organisation d'une exposition intitulée « ce bout de Cotentin », du 26 juin au 4 septembre au Musée régional du Cidre et au Musée de l'Eau de vie et des vieux métiers.
- Saison culturelle 2010 - Conventions et contrats pour l'Hôtel-Dieu :
 - ✓ Représentation par l'association « Eridan » le 10 juillet à 11 h 00 place du Château - coût : 600 € (+ repas pour 6 personnes)

↳ **PRESTATION ANNULÉE**

- ✓ Spectacle « Les Tréfort » par Carnage Production, le 23 juillet à 18 h 30 place Camille Blaisot - coût : 1.850 € (+ frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour 3 personnes)
- ✓ Représentation par Taraf Tukur, le 30 juillet à 18 h 30 dans la cour de l'Hôtel-Dieu (discussions contractuelles en cours)

↳ **DOSSIER REPORTÉ**

Dossier examiné par la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme le 11 mai 2010 :

- Contrat-devis avec le Laboratoire départemental d'Analyses de la Manche concernant la réalisation de la campagne annuelle d'analyse des eaux de la station d'épuration, permettant de suivre et de justifier le niveau des principaux paramètres des effluents traités, tant en entrée qu'en sortie des ouvrages.

Valognes, le 18 mai 2010

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN